



EPS au baccalauréat professionnel - Session 2022

Épreuves obligatoires

Épreuves

Les candidats individuels doivent s'inscrire à **deux épreuves** choisies parmi les épreuves suivantes :

- danse
- demi-fond (800 mètres)
- tennis de table

Attention

Le manque de préparation d'un candidat avant ses épreuves d'EPS peut l'amener à se mettre en situation de risque pour sa santé. Il est donc important pour chacun de bien prendre connaissance des exigences des référentiels avant de s'inscrire à ces épreuves et d'avoir une pratique régulière de l'activité sportive présentée.

Calendrier

Les épreuves obligatoires ponctuelles du baccalauréat professionnel auront lieu **du lundi 2 au vendredi 6 mai 2022**.

Lieux des épreuves

La localisation (départementale ou académique) des centres d'examen sera arrêtée à l'issue de la période d'inscription à l'examen, au regard du nombre de candidats inscrits dans les activités correspondantes.

ACTIVITE SPORTIVE	MATERIEL REQUIS	DUREE DE LA CONVOCATION	REFERENTIELS A TELECHARGER
DANSE	* Tenue appropriée * Un lecteur et un amplificateur audio pour les candidats utilisant un support sonore * Fiche synthèse renseignée (elle sera jointe à la convocation)	1h30	Référentiel national pour l'examen ponctuel terminal de danse
DEMI-FOND (800 mètres)	* Tenue de sport	2h15	Référentiel national pour l'examen ponctuel terminal de demi-fond
TENNIS DE TABLE	* Tenue de sport * Raquette de tennis de table	2h	Référentiel national pour l'examen ponctuel terminal de tennis de table

Pour les trois activités sportives, vous devrez vous présenter avec votre convocation et votre pièce d'identité avec photographie.

IMPORTANT : à compter de la session 2022 du baccalauréat professionnel, il n'est plus proposé d'épreuve facultative d'EPS.

Dispenses médicales

Les candidats dispensés d'EPS à l'année pour raison médicale doivent se déclarer "inaptes" lors de l'inscription à l'examen et joindre un certificat médical à leur confirmation d'inscription.

Convocation aux épreuves d'EPS

Votre convocation sera adressée par le bureau d'organisation des épreuves d'EPS (DEC 2-2) :

- à votre établissement si vous êtes candidat scolaire
- à votre domicile si vous êtes candidat individuel

Votre convocation sera aussi mise à disposition dans votre "espace candidat" sur CYCLADES. Veillez à utiliser une adresse mail active pour le suivi de votre "espace candidat".

Contact

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le bureau d'organisation des épreuves d'EPS :

02.40.37.37.64

dec.eps@ac-nantes.fr

M.A.J. le 12/10/2021

Dans cette rubrique

- [Inscription](#)
- [Épreuves et calendrier](#)
- [Consignes](#)
- [Matériel candidat](#)
- [Résultats et diplômes](#)
- [Réglementation](#)
- **E.P.S**
- [Aménagement d'épreuves](#)
- [Questions diverses](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37